



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2024, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : 640, rue Étienne Lots : 5 975 260 et 5 975 275, Cadastre du Québec	Permettre la création d'un lot ayant une superficie totale de 292,5 m ² , alors que le <i>Règlement de lotissement no 649-10</i> prévoit une superficie minimale de 300 m ² (superficie insuffisante de 7,5 m ²).

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **4 juin 2024 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 16 mai 2024.

Isabelle Paquette, avocate
Greffière